



UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats Confédérés

Confédération Générale du Travail

FORCE-OUVRIÈRE du FINISTÈRE

5, rue de l'Observatoire – 29200 Brest

Tél. 02 98 44 15 67 – Fax : 02 22 44 26 14 – udfo29@wanadoo.fr

Site : <http://www.udfo29.info>

Déclaration de la Commission Exécutive de l'UD FO-29

La commission exécutive de l'UD FO-29 s'est réunie le 4 février 2013.

Nous constatons la continuité des politiques économiques et sociales destinées à reprendre progressivement aux travailleurs les droits qu'ils ont difficilement conquis. Ces politiques de rigueur ou d'austérité sont destinées à satisfaire des critères contraires à l'intérêt des salariés et des populations, imposés par la « troïka » (FMI, UE, BCE), et à détourner une part toujours plus importante des richesses produites au profit de quelques-uns.

Les résolutions du congrès confédéral ont caractérisé dans le détail les nombreux mauvais coups déjà portés et ceux qui s'annonçaient. La confédération a par ailleurs montré que 7 millions de salariés sont privés d'un travail à temps complet.

C'est dans ce contexte que se placent toutes les décisions économiques et sociales.

C'est donc sans surprise que la négociation sur la flexibilité et la compétitivité imposée par MM. Hollande et Ayrault dans le cadre d'un agenda social dit « feuille de route sociale » débouche sur de nouvelles régressions, tandis que les entreprises bénéficient de nouvelles ristournes s'élevant à 20 milliards €.

Après l'austérité pour le SMIC et les salaires en général, après l'austérité pour les services publics dite « MAP », c'est l'austérité pour les droits des salariés du secteur privé.

De plus l'austérité se profile pour les retraites complémentaires sous forme de désindexation des pensions par rapport à l'inflation, ou encore pour la Sécu dont la branche Famille risque de voir son financement transféré à l'impôt CSG.

Pour nous, tout cela est évidemment inacceptable et une organisation syndicale digne de ce nom ne peut que s'y opposer de toutes ses forces et par tous les moyens.

C'est pourquoi nous nous félicitons du refus de la confédération FO de signer l'accord minoritaire du 11 janvier 2013 dit de sécurisation de l'emploi, que nous qualifions de chantage à l'emploi ou de « sécurisation des licenciements ».

Ayant pris connaissance des analyses confédérales et des dangers de cet accord de chantage à l'emploi, nous déclarons qu'il faut désormais s'opposer à sa mise en application et à sa transposition dans une loi.

Pour FO, il ne s'agit pas de tenter d'obtenir des parlementaires l'atténuation des dispositions néfastes de l'accord.

FO exige le retrait de ce projet de loi.

L'exemple de l'agrément par la ministre Touraine, contre l'avis de la majorité des syndicats, de la recommandation patronale FEHAP mettant à sac la CCNT 51 et par conséquent la loi du

11/02/1950, la non remise en cause des contre-réformes des retraites, la maintien des lois scélérates sur la représentativité, la ratification du traité TSCG, démontre qu'il n'y a rien à attendre du pouvoir politique.

Nous sommes prêts à nous battre avec celles et ceux qui sont déterminés à empêcher l'application et la transposition de l'accord et obtenir, par des actions communes avec la CGT et toutes autres organisations, son rejet définitif.

Cet accord signé par CFDT-CGC et CFTC avec le Patronat étant minoritaire, il devrait être déclaré nul et de nul effet par ceux-là même qui ont obtenu la loi Fillon de 2008 sur la représentativité (CGT-CFDT-CGC-MEDEF) dont FO réclame l'abrogation.

Pour la CE de l'UD FO-29, l'acte III de la décentralisation est une question centrale. La CE en dénonce les conséquences dévastatrices. Pour FO il s'agit d'une « balkanisation » de la République.

FO revendique expressément l'arrêt de la mise en place de l'acte III de la décentralisation, et appelle tous les syndicalistes à œuvrer dans ce sens.

La CE de l'UD FO-29 soutient la grève nationale du 12 février 2013 pour l'abrogation de la loi PEILLON qui vise à la destruction de l'École Publique et son transfert aux collectivités locales.

Concernant le rapport du COR, la CE rappelle son opposition aux objectifs qui consistent à réduire le montant des retraites.

Qu'il s'agisse de la filière porcine ou de la filière agricole, c'est BRUXELLES et la Commission Européenne qui organisent leur démantèlement. La CE de l'UD FO-29 condamne la destruction organisée de l'agroalimentaire (DOUX, GAD, HOLVIA, BIGARD, ...) avec le travail d'abattage envoyé systématiquement en Allemagne ou ailleurs pour abaisser le coût du travail.

FO rappelle ses principales revendications :

- **bloquer** par tous moyens la destruction des entreprises et des emplois.
- **pour** l'assurance maladie, la protection de la famille et le droit à l'assurance chômage.
- **pour** une augmentation générale des salaires et contre toute précarité.
- **contre** la politique d'austérité.
- **contre** la remise en cause des droits à la retraite, retour aux **37.5** annuités sur les **10** meilleures années, retour de l'âge légal de la retraite pour tous à 60 ans (hors travaux pénibles et régimes particuliers).